

6. Données, vie privée et éthique dans le numérique

Données

Big Data “données massives” Augmentation des données générées (schéma)

3V (ou 5 ? ou plus ?) Volume - Variété - Vitesse (Véracité,) Ex : janvier 2013, Twitter = 7 To de données par jour (Facebook = 10To/jour)

Changement de point de vue : pour le big data, “les mathématiques trouvent un modèle dans les données” (avant : on utilise des modèles déjà faits dans des données)

80% des données personnelles mondiales seraient détenues par les GAFAs (Google, Amazon, Facebook, Apple)

Protection des données privées

Trois définitions de la vie privée chez Danah Boyd :

- le droit à être laissé tranquille (Brandeis and Warren, 1890)
- la mesure de l'accès que les autres ont sur vous
- la volonté de choisir quand et dans quelle mesure des **informations vous concernant** sont communiquées à d'autres

Loi Informatique et Libertés (1978) Article 1 : “L’informatique doit être au service de chaque citoyen.”

Quatre droits :

- droit d'*information* (savoir si on est fichés, et si oui, dans quel fichier)
- droit d'*opposition* (pouvoir s'opposer au fichage ou à son utilisation commerciale / ne concerne pas les services publics)
- droit d'*accès* (pouvoir accéder à ces données et en avoir une copie)
- droit de *rectification* (pouvoir rectifier, compléter, actualiser, faire effacer les données)

Donnée à caractère personnel = toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres

Nom, prénom, photo, adresse (physique ou mail), date/lieu de naissance, pseudo, num de téléphone, adresse IP, groupe sanguin, numéro de sécu/carte bancaire, avis subjectifs (vrais ou non)

Considérer l'ensemble des moyens en vue de permettre son identification dont dispose ou auxquels peut avoir accès le responsable du traitement ou toute autre personne.

les « origines raciales », ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, ou celles relatives à la santé et à la sexualité sont interdites

/! La pseudonymisation ne suffit pas !

Organisme chargé de contrôler l'application de la LIL :

CNIL (Commission Nationale de l'informatique et des Libertés)

durée de conservation = “droit à l'oubli”

Site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données, mai 2018)

encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne

“toute personne a droit à la protection des données à caractère personnel la concernant.” <https://www.cnil.fr/fr/rgpd-de-quoi-parle-t-on>

Comment agir sur nos données ?

Mots de passe <https://www.cnil.fr/fr/generer-un-mot-de-passe-solide> Plutôt un mdp long avec des lettres que court avec des caractères spéciaux

Générer un bon mot de passe : 4 mots au hasard collés

Le changer régulièrement / En avoir un différent pour chaque outil (idéalement)

recommandation : au moins un mdp unique pour : la banque / l'adresse mail

Miroir numérique : il faut **agir sur sa propre identité** pour être dans les mondes virtuels (réflexivité) -
Choix des avatars - Prendre conscience de ses traces (*ombre numérique*)

Paradoxe de la vie privée (on veut défendre la vie privée, mais on donne des infos privées sur nous tout le temps !)

Exercice à faire chez soi : faire une recherche Google de son nom + prénom : que trouvez-vous ?

Visualiser les données stockées par Google : [google.com/takeout](https://www.google.com/takeout)

Conclusion

Beaucoup de domaines différents impactés par le numérique : il faut maîtriser les fondamentaux pour ne pas être “esclave” de cette transition

Etre conscient des enjeux (écologiques, économiques, politiques, communicants...)

En parler autour de soi et maîtriser ses données (ou celles qu'on doit traiter)